

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DES EXAMENS DU  
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées du Président ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre des examens de fin d'année des conservatoires, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite organiser des épreuves terminales pour évaluer les élèves ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour les examens de fin de cycles au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Deux vacances sont créées pour l'intervention d'intervenants extérieurs dans le cadre des examens de fin de cycles du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	05/07/22
Accusé réception le	05/07/22
Numéro de l'acte	DC2022/570
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220616-lmc136159A-AU-1-1

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne.
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 5 juillet 2022.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Signé  
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	05/07/22
Accusé réception le	05/07/22
Numéro de l'acte	DC2022/570
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220616-lmc136159A-AU-1-1

## Création de vacances dans le cadre des jurys 2022 du conservatoire Marcel Dadi de Créteil

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacations	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération brute sur la base de 25€ brut par heure
<i>Jury</i>	<i>1 professeur</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>5 juillet</i>	<i>75€</i>
<i>Jury</i>	<i>1 professeur</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>6 juillet</i>	<i>125€</i>